



Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2020

Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2020

**Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action
d'urgence contre l'Ebola**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses relatives au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, soit 6 454 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel).



Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
Orientations générales.	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018*	7
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020**	9
Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre.	11
Annexe	
Organigramme et répartition des postes pour 2020	12

* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

La dixième épidémie de la maladie à virus Ebola, qui sévit en République démocratique du Congo depuis avril 2018, est la plus grave et la plus longue jamais enregistrée dans le pays. Si la République démocratique du Congo est plus que tout autre pays habituée à gérer les flambées d’Ebola, la présente épidémie dure depuis plus d’un an, infectant plus de 3 000 personnes et faisant plus de 2 000 victimes.

Contrairement aux autres épisodes que le pays a connus, l’épidémie actuelle fait rage dans les provinces du Nord-Kivu et de l’Ituri (est du pays) – une région fragile touchée par les conflits, où des groupes armés étrangers et nationaux sont présents et où la présence de l’État et les infrastructures de santé publique sont limitées. Il s’agit en outre d’un bastion traditionnel de l’opposition, où dominant au sein de la population une méfiance envers les étrangers et le sentiment d’avoir été négligée et persécutée par le passé, ce qui empêche les intervenants d’inspirer la confiance et de se faire accepter.

L’épidémie sévit dans un environnement tellement complexe que les interventions de santé publique ne sauraient être efficaces sans une action globale et intégrée de l’ensemble du système des Nations Unies. Il s’agit là de la seule façon de créer un environnement sûr permettant aux travailleurs sanitaires de première ligne de faire leur travail efficacement et rapidement et de gagner la confiance et l’adhésion des populations touchées.

J’ai l’intention de continuer à assurer une coordination efficace, de manière à en finir avec la logique actuelle de réaction face aux flambées épidémiques, qui consiste à répondre aux urgences de santé publique à mesure qu’elles se présentent, au profit d’une démarche systématique qui permette d’instaurer les conditions nécessaires pour mettre un terme à l’épidémie en parvenant à mobiliser les populations.

La population de l’est de la République démocratique du Congo a assez souffert. La région est ravagée par un conflit depuis plus de 25 ans et il y a plus d’un million de déplacés rien que dans la zone touchée par la maladie à virus Ebola. Nous devons mettre fin à cette épidémie dès que possible et aider les populations touchées à reprendre une vie normale.

Le Coordonnateur des Nations Unies
pour l’action d’urgence contre l’Ebola
(*Signé*) David **Gressly**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 1.1. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola met en œuvre un programme de coordination de l'appui fourni en vue de mettre fin à la dixième flambée de la maladie à virus Ebola qui sévit en République démocratique du Congo. Ses missions sont les suivantes : a) coordonner l'appui international fourni dans le cadre de la lutte contre l'Ebola ; b) assurer la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies ; c) superviser la mise en œuvre de deux des cinq volets de la stratégie de renforcement de la lutte contre l'Ebola du système des Nations Unies, qui sont axés, d'une part, sur la sécurité et la sûreté et, d'autre part, sur la participation et l'adhésion de la population.
- 1.2. Le texte qui porte autorisation du Bureau est la résolution [46/182](#), dans laquelle l'Assemblée générale a énoncé les principes fondamentaux de l'aide humanitaire d'urgence et renforcé les décisions et résolutions qu'elle-même et le Conseil économique et social avaient précédemment adoptées au sujet de l'aide humanitaire et du rôle moteur joué par le Secrétaire général dans les interventions en cas de catastrophe naturelle ou d'autre crise humanitaire.
- 1.3. L'épidémie d'Ebola ayant déjà fait plus de 2 000 morts et de nouveaux cas étant continuellement enregistrés, il est nécessaire de continuer de renforcer la lutte contre cette maladie et d'améliorer encore les conditions sur le terrain. Il est également nécessaire d'élaborer une stratégie de relèvement à la suite de l'épidémie et d'en appuyer la mise en œuvre de façon coordonnée. Étant donné que l'environnement opérationnel est complexe dans l'est de la République démocratique du Congo et que l'épidémie devrait très probablement bientôt toucher à sa fin, il est crucial que le Bureau continue de coordonner efficacement l'appui international et assure la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 1.4. L'objectif des programmes du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Le but fixé à l'Article 1 se retrouve dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 3 et 6, comme indiqué au paragraphe 1.16.

Contexte actuel

- 1.5. Depuis que la dixième épidémie a été déclarée en République démocratique du Congo le 1^{er} août 2018, un nombre constant de nouveaux cas a été enregistré chaque jour. L'épidémie a atteint un pic en avril et mai 2019, en particulier dans la ville de Butembo. Depuis août 2019, on observe toutefois une tendance générale à la baisse du nombre moyen d'infections, qui est passé de plus de 100 par semaine en juillet à 21 par semaine en octobre.
- 1.6. Cette tendance a coïncidé avec le renforcement de l'action menée par tous les partenaires en vue d'améliorer l'accès aux populations touchées par la maladie à virus Ebola et de faire accepter les mesures mises en œuvre ainsi qu'avec une intensification de la lutte contre cette maladie et une amélioration de la qualité des interventions. Du fait du déploiement d'équipes opérant de manière décentralisée au niveau des aires de santé, les mesures de santé publique ont été mieux adaptées à

chaque aire. Des équipes d'intervention rapide déployables dans les zones nouvellement touchées dans les 24 heures qui suivent la détection d'un nouveau cas ont été mises sur pied. Parmi les autres mesures prises, on peut citer la réduction du délai entre l'identification des personnes entrées en contact avec la maladie et leur vaccination. L'amélioration notable des soins apportés aux patients et la mise en place de nouveaux traitements dans les centres de soins se sont traduites par un taux élevé de survie des personnes qui ont pu se rendre rapidement dans ces centres.

- 1.7. Bien que l'on ait observé une tendance à la baisse du nombre de nouveaux cas et que presque aucun nouveau cas n'ait été enregistré à Beni et à Butembo depuis septembre 2019, l'épidémie s'est déplacée vers le nord, vers des zones plus rurales et plus difficiles à atteindre, concentrées principalement autour de Mandima et de Mambasa (province de l'Ituri) et d'Oicha (province du Nord-Kivu). Quoique plus concentrées, ces zones posent des problèmes particuliers. D'une part, elles sont difficilement accessibles, les infrastructures routières étant limitées, en particulier pendant la saison des pluies lorsque certaines routes deviennent impraticables. D'autre part, la population est mal informée sur la maladie à virus Ebola en raison de son isolement et de sa grande méfiance, a du mal à accepter les mesures prises et a des idées préconçues sur cette maladie. Dans certaines zones, comme celle d'Oicha, la présence de groupes armés et les opérations militaires qui pourraient être menées à l'avenir font peser une menace sur la sécurité.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 1.8. Le Bureau continuera de coordonner l'appui international fourni dans le cadre de la lutte contre l'Ebola, de promouvoir la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de renforcement de la lutte contre cette maladie, ainsi que d'assurer la coordination afin de créer un environnement opérationnel sûr et de renforcer l'adhésion et la confiance de la population. De plus, il aidera les autorités de la République démocratique du Congo, les organismes du système des Nations Unies et les donateurs internationaux à mettre en œuvre la nouvelle stratégie « objectif : zéro » qui est en cours d'élaboration. La stratégie vise à détecter toutes les chaînes de transmission restantes dans les zones actives et contribue au renforcement des mesures de préparation prises dans les zones à risque et les aires de santé vulnérables afin de permettre une intervention rapide et efficace lorsqu'un cas est signalé. Pour appuyer cette stratégie, le Bureau s'attachera à améliorer la coordination sur le terrain dans les zones les plus gravement touchées afin d'y assurer efficacement la sécurité et de favoriser l'acceptation par la population et ainsi de permettre aux équipes d'intervention d'accéder librement et sans restriction à ces zones.
- 1.9. En plus d'appuyer les interventions actuelles et la stratégie « objectif : zéro », le Bureau supervisera l'élaboration d'une stratégie de transition destinée à permettre de rétablir sans heurt la stabilité. Dans le cadre des plans et des programmes de transition, les activités humanitaires et plus largement les efforts de stabilisation seront intégrés au programme de relèvement et les populations recevront un appui pour qu'elles soient en mesure de reconstruire leurs systèmes et de reprendre une vie normale. Le Bureau veillera à ce que la stratégie de transition soit axée notamment sur cinq éléments essentiels : a) surveillance rigoureuse aux fins de la gestion de toute flambée d'Ebola ; b) appui aux personnes qui ont survécu à la maladie ; c) prestation de services fondamentaux aux populations touchées ; d) amélioration des services de santé de base ; e) réconciliation et stabilisation. De plus, il supervisera et coordonnera le financement de la stratégie ainsi que la phase initiale de mise en œuvre. Il transférera ensuite la responsabilité de l'application de cette stratégie à l'équipe de pays des Nations Unies et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et se retirera avant le 30 juin 2020.
- 1.10. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) L'insécurité ou les difficultés d'accès et les problèmes d'acceptation par les populations touchées ne viennent pas perturber considérablement l'action menée ;

- b) Les donateurs internationaux continuent d'apporter un financement et de prêter appui à l'action menée.
- 1.11. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, les femmes sont touchées de façon disproportionnée par la flambée d'Ebola et constituent l'un des principaux groupes qui contractent la maladie. Le Bureau mettra l'accent, le cas échéant, sur les activités de sensibilisation des femmes et les programmes permettant de leur apporter un appui adapté afin de réduire les taux d'infection et de fournir un soutien approprié à celles qui ont survécu à la maladie.
- 1.12. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau tirera parti des partenariats qu'il a conclus avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, les organismes des Nations Unies, les donateurs, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales pour assurer une coordination efficace de l'appui international à l'action menée dans le cadre de l'Ebola. Par ailleurs, il s'efforcera d'améliorer la coordination avec l'ensemble des acteurs de l'aide humanitaire et du développement au cours de la phase de transition, et collaborera avec les partenaires et les acteurs qui s'occupent de la stabilisation afin que les efforts de relèvement à la suite de l'Ebola s'inscrivent dans l'action plus large de stabilisation de la région.
- 1.13. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de superviser, avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la mise en œuvre de la stratégie de renforcement de la lutte contre l'Ebola du système des Nations Unies qui guide les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin à l'épidémie, et de présider les réunions de l'Équipe d'intervention d'urgence contre l'Ebola auxquelles participent tous les partenaires internationaux et organismes des Nations Unies aux fins de la gestion des interventions.

Activités d'évaluation

- 1.14. Le Bureau participe à une évaluation des mesures prises en 2019 et 2020 menée conjointement par le Gouvernement, divers organismes et des donateurs.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



1. Objectif

- 1.15. L'objectif auquel le Bureau contribue est de mettre fin aux épidémies d'Ebola en République démocratique du Congo et de veiller à ce que les populations touchées se rétablissent véritablement.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 1.16. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 3, qui consiste à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Les progrès accomplis contribueront à l'action menée à l'échelle mondiale en vue d'éradiquer les maladies, d'améliorer les traitements et les soins de santé et de s'attaquer aux problèmes de santé qui se font jour, notamment en concourant : a) à mettre fin aux épidémies de maladies transmissibles d'ici à 2030 ; b) à renforcer les moyens en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux ; c) à appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, et donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 6, qui consiste à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable. Les progrès accomplis permettront d'améliorer, au cours des 15 prochaines années, l'accès de toutes et de tous à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Mettre fin à la dixième épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo

Le Bureau a été créé au milieu de l'année 2019 pour faire face à l'explosion de violence et à la flambée des cas d'Ebola dans l'est de la République démocratique du Congo. Il a assuré la coordination de l'appui international fourni dans le cadre de la lutte contre l'Ebola, renforcé la cohérence de l'action menée par les organismes des Nations Unies, amélioré la sécurité dans les zones touchées par la maladie ainsi que l'accès aux populations et l'acceptation par ces dernières des mesures mises en œuvre.

Une réponse adaptée à la situation

La situation est la suivante : il faut améliorer la coordination, en particulier en ce qui concerne la sécurité de la zone et l'acceptation de la situation par la population, et accroître l'efficacité et la qualité des interventions afin d'abandonner une logique de la réaction face à la maladie au profit d'une démarche plus globale et dynamique.

En réponse, en 2020, le Bureau consacrera moins de ressources et accordera une attention moins importante à la ville de Butembo, l'épidémie s'étant déplacée vers les zones rurales du nord de l'Ituri et du Nord-Kivu. Pour mettre fin à l'épidémie et enrayer la propagation du virus, les interventions réalisées dans toutes les zones actives, les zones à risque et les zones les plus gravement touchées doivent toujours être efficaces. Le Bureau renforcera sa présence sur le terrain en déployant des coordonnatrices et coordonnateurs principaux des activités de terrain qui, forts de leur expérience, notamment en matière d'encadrement des activités, seront chargés de coordonner les

efforts déployés à l'échelle infranationale dans des zones gravement touchées telles que Mambasa et Biakato en vue d'améliorer la coordination opérationnelle en première ligne. Il maintiendra aussi sa présence dans d'autres zones clés, comme Beni et Butembo, afin de veiller à ce que les systèmes restent en place et permettent de détecter et de combattre rapidement toute flambée d'Ebola et d'empêcher le retour de la maladie dans ces zones. Il continuera également de contribuer à des projets ciblés visant à ce que la population des zones les plus gravement touchées accepte et s'approprie les mesures prises, l'objectif étant d'appuyer les efforts faits par les partenaires, mais il financera moins de projets par rapport à 2019, l'épidémie ayant perdu en intensité et en ampleur.

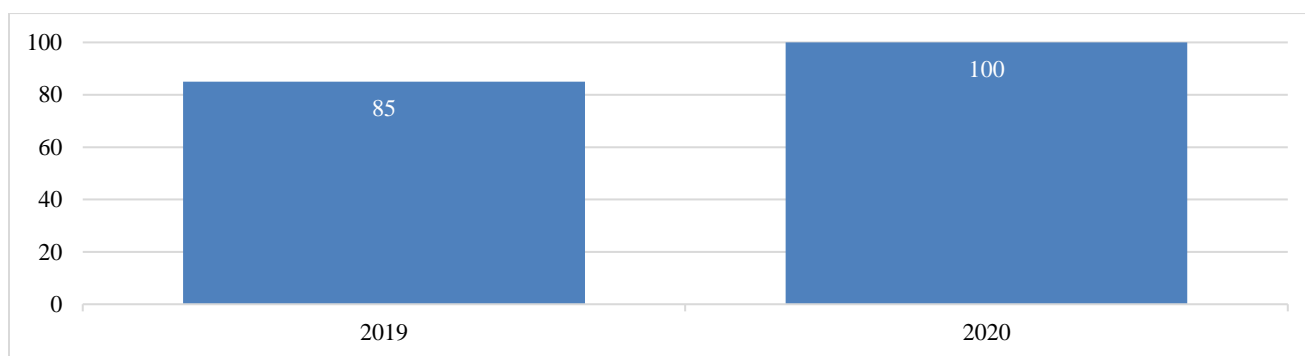
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre de mettre fin à la dixième épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo.

Concrètement, si le résultat est atteint, aucun cas d'Ebola sera signalé dans l'est de la République démocratique du Congo pendant une période de 42 jours.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : pourcentage des aires de santé débarrassées de la maladie à virus Ebola



- 1.17. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 1.18. On trouvera dans le tableau 1.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.1

Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

- 1.19. On trouvera dans le tableau 1.2 des informations sur les ressources financières qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire de 2020.

Tableau 1.2

Ressources financières et postes, par composante et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ^a			Total		
	2019 (crédits ouverts) ^a	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)		2019 (estimations)	2020 (prévisions)		2019 (estimations)	2020 (prévisions)	
		Variation			Variation			Variation	
Ressources financières									
Programme de travail	–	6 454,6	6 454,6	–	–	–	–	6 454,6	6 454,6

^a Pour 2019, des dépenses d'un montant de 6 282 400 dollars relèvent de l'autorisation d'engagement accordée au Secrétaire général en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 1 de la résolution 72/264 de l'Assemblée générale concernant les dépenses imprévues et extraordinaires (774 600 dollars) et de l'autorisation d'engagement donnée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (5 507 800 dollars) et feront l'objet d'une demande d'ouverture de crédits dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.

Programme de travail

- 1.20. Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 s'élève à 6 454 600 dollars avant actualisation des coûts. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 1.3 et la figure ci-dessous. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 1.3

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

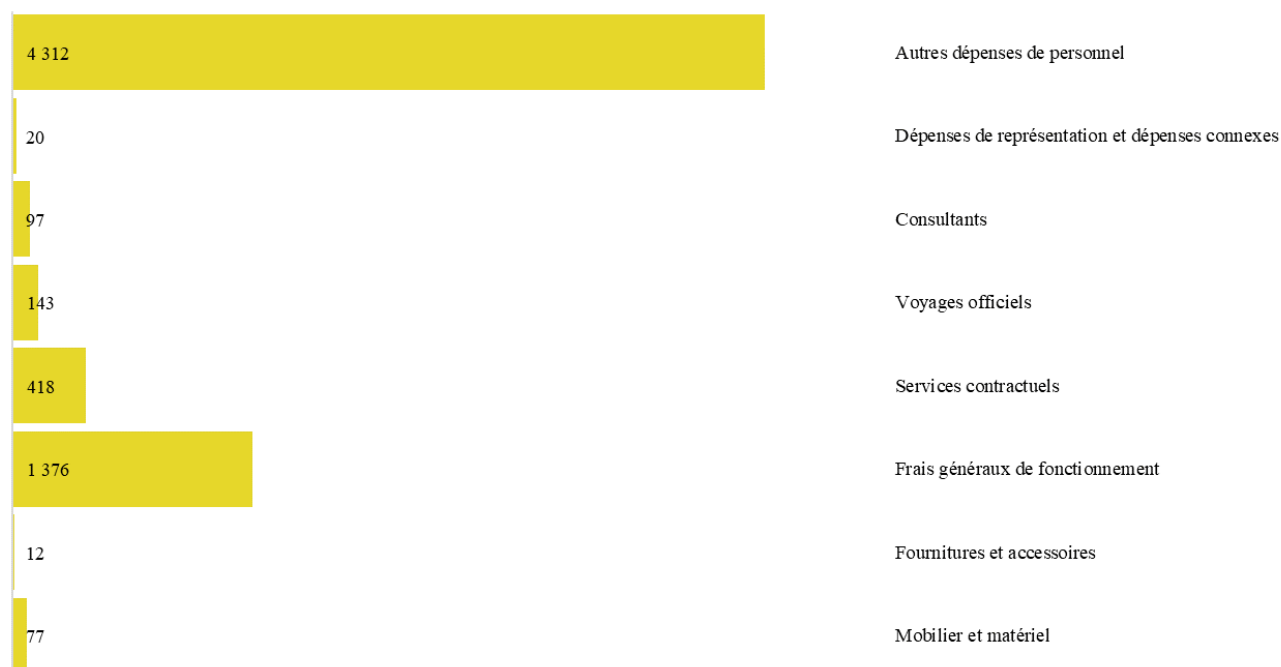
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts) ^a	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)		2020 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	Actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses											
Objets de dépense autres que les postes	–	–	–	–	6 454,6	–	–	6 454,6	101,6	6 525,2	
Total	–	–	–	–	6 454,6	–	–	6 454,6	101,6	6 525,2	

^a Pour 2019, des dépenses d'un montant de 6 282 400 dollars relèvent de l'autorisation d'engagement accordée au Secrétaire général en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 1 de la résolution 72/264 de l'Assemblée générale concernant les dépenses imprévues et extraordinaires (774 600 dollars) et de l'autorisation d'engagement donnée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (5 507 800 dollars) et feront l'objet d'une demande d'ouverture de crédits dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.

Figure
Programme de travail : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



1.21. On trouvera à l'annexe du présent rapport l'organigramme qui comprend 51 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 SSG (pour un mois seulement), 1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 1 P-2/1, 14 SM, 2 AN, 12 AL) et 9 Volontaires des Nations Unies. Le Bureau a prévu de réduire progressivement ses effectifs au cours de la période, comme le montre le tableau 1.4. Le Sous-Secrétaire général, qui occupe les fonctions de coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola en 2019, en application de l'autorisation d'engagement accordée au Secrétaire général en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 1 de la résolution 72/264 de l'Assemblée générale concernant les dépenses imprévues et extraordinaires et de l'autorisation d'engagement donnée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, tiendra ce rôle pendant un mois en 2020 afin d'assurer la transition avec le (la) nouveau(elle) Coordonnateur(trice).

Tableau 1.4
Plan de réduction des effectifs

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Total partiel personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Total partiel personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Total personnel temporaire (autre que pour les réunions)</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>		<i>Agents du service mobile</i>	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Janvier	–	1	1	2	5		6	1	14	37	2	12	14	51
Février	–	–	1	2	5		6	1	14	36	2	12	14	50
Mars	–	–	1	2	5		6	1	14	36	2	12	14	50
Avril	–	–	1	1	5	5	6	1	8	27	2	12	14	41
Mai	–	–	1	1	5	5	6	1	8	27	2	12	14	41
Juin	–	–	1	1	5	5	6	1	8	27	2	12	14	41

Abbreviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

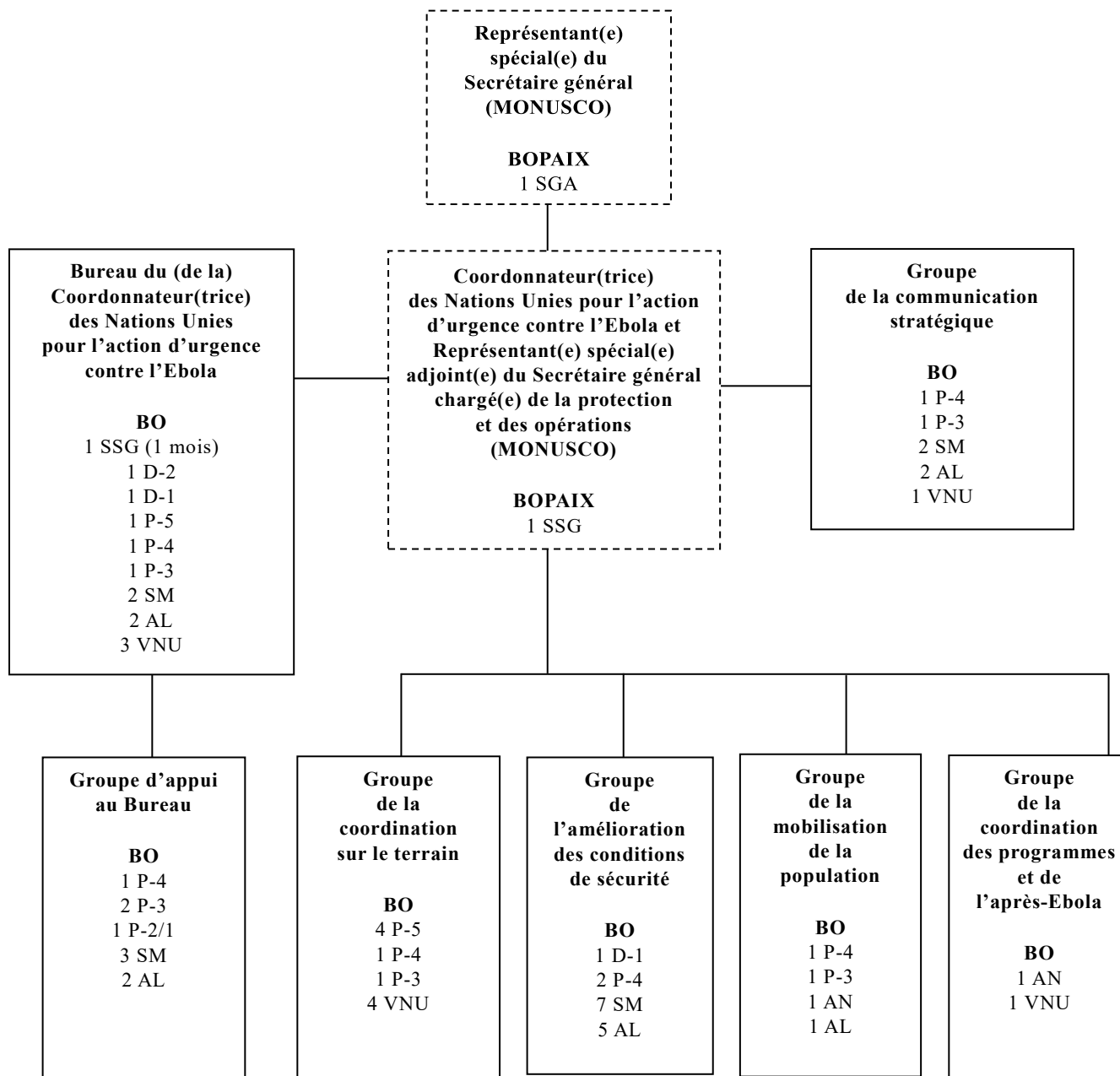
- 1.22. La structure se compose comme suit : a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola ; b) Groupe de la coordination sur le terrain ; c) Groupe de la communication stratégique ; d) Groupe de l'amélioration des conditions de sécurité ; e) Groupe de la mobilisation de la population ; f) Groupe de la coordination des programmes et de l'après-Ebola ; g) Groupe d'appui au Bureau. Ces groupes relèvent directement du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la protection et des opérations à la MONUSCO, qui cumule deux fonctions, celle de coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et celle de représentant spécial adjoint du Secrétaire général, et est épaulé par le (la) Coordonnateur(trice) adjoint(e) (D-2), qui supervise les opérations courantes sur le terrain.
- 1.23. L'augmentation de 172 200 dollars entre, d'une part, les crédits demandés pour 2019 (6 282 400 dollars), qui relèvent de l'autorisation d'engagement accordée au Secrétaire général en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 1 de la résolution [72/264](#) de l'Assemblée générale et de l'autorisation d'engagement donnée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et, d'autre part, les ressources demandées pour 2020 (6 454 600 dollars) s'explique principalement par une augmentation des dépenses de personnel prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), sur la base du plan de déploiement pour 2019 et du plan de retrait des effectifs pour 2020, partiellement compensée par une réduction des dépenses liées aux opérations aériennes et aux fournitures, services et matériel divers.

Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

- 1.24. L'Assemblée générale est invitée :
- a) **À ouvrir, pour le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, un crédit supplémentaire de 6 454 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 au chapitre 27 (Aide humanitaire) du budget-programme de 2020, qui sera prélevé sur le fonds de réserve ;**
 - b) **À ouvrir au chapitre 36 (Contributions du personnel) un crédit de 358 400 dollars à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme.**

Annexe

Organigramme et répartition des postes pour 2020



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ;

BOPAIX = budget des opérations de maintien de la paix ; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.